

10.721.811

Amman/Berne, le 18 mars 1973

Schlussbericht

Vuk

Département politique fédéral

Affaires administratives

MS
9a
ne

A) JORDANIE

=====

1) Relations jordano-suisse

Elles sont excellentes. Les autorités hachémites comme aussi la population jordanienne apprécient la Suisse et sa politique de neutralité. Contrairement à d'autres pays arabes qui reprochent facilement - et superficiellement - à la Suisse d'être pro-israélienne, je n'ai guère eu à entendre des remarques de ce genre de la part d'interlocuteurs privés et jamais, je le souligne, dans mes entretiens avec des membres du gouvernement royal. A ce sujet, il convient de relever le changement d'attitude jordanienne intervenu dans ce domaine depuis la création d'une ambassade autonome à Amman. L'affaire de Kloten et le jugement de Winterthur, en 1969, comme aussi les mesures prises par les autorités fédérales dans le secteur de l'octroi des visas avaient, à l'époque, été fort mal accueillies en Jordanie, surtout par l'opinion publique. Des pamphlets et des papillons avaient même été distribués et placardés dans les rues d'Amman, demandant le boycottage des produits suisses. Ceci m'a été rapporté à mon arrivée. L'affaire de Zerka a consterné les autorités hachémites et des regrets, à l'intention du département politique et du gouvernement suisse, m'ont été exprimés au lendemain de mon arrivée à Amman, le 13 février 1971. Depuis cette date, nos relations ont été constamment empreintes de cordialité et de confiance. La présence suisse à Amman est appréciée et aucun problème, ni aucune affaire en suspens, ne sont à signaler à mon successeur. Je lui laisse l'agréable tâche de proposer au gouvernement royal un projet d'assistance technique dans le cadre du crédit de Fr. 50'000.- octroyé à notre ambassade. Par ailleurs, la Jordanie a demandé à la Suisse d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur la navigation aérienne civile. Berne y a répondu favorablement en ajoutant que les pourparlers pourraient se situer vers la fin de l'année ou au début de l'an prochain.

2) Relations avec la colonie suisse

Colonie suisse extrêmement réduite; tout au plus une vingtaine de compatriotes, enfants et double-nationaux y compris. Le CICR entretient une petite délégation à Amman et le vice-directeur de l'UNWRA/Jordanie est vaudois. Pas de problèmes en ce qui concerne ce groupe restreint de compatriotes avec lesquels l'ambassade entretient d'agréables relations; le chef de chancellerie s'y emploie, de son côté, avec beaucoup de cordialité et de dévouement.



3) Relations avec les autorités hachémites et fonctionnaires du gouvernement; tierce-personnes.

a; c. Elles sont faciles et aisées. Je crois n'avoir jamais rencontré, au cours de ma carrière à l'étranger, des autorités aussi ouvertes et agréables que les autorités jordaniennes. Il m'est arrivé même de regretter l'absence de tout problème, tant il m'est apparu que leur règlement ne devrait guère être ardu avec des interlocuteurs aussi pleins de bonne volonté et désireux de témoigner leur sympathie à notre égard.

Les contacts sont faciles. Les rendez-vous demandés - même à l'échelon le plus haut - sont accordés dans les délais les plus brefs. Malheureusement, les changements de ministres et les mutations au sein de l'administration sont fréquents. Il en résulte, évidemment, un certain manque de continuité dans les rapports noués avec telle ou telle personne, mais ceci, surtout dans notre métier, est dans l'ordre des choses. Mon successeur disposera d'une résidence - ce qui ne fut pas mon cas pendant presque deux ans - et pourra y réunir, entre autres, quelques personnalités que je lui recommande, dont M. Dal-Kamouni, président de la commission des affaires étrangères du parlement, notre avocat-conseil, l'ancien maire de Jérusalem M. El Sait, l'Evêque d'Amman, les anciens premiers ministres Rifai et Talhomi (toujours influents et susceptibles d'être rappelés par le Roi), Dr Abou Koura, président du Croissant Rouge jordanien; A. Attalah, ancien ministre des affaires étrangères; F. Attalah, avocat et expert des conférences du CICR, etc. Amman est une "petite ville" et l'on y connaît rapidement "qui est qui".

L'actuel ministre des affaires étrangères, Abou Zaid, le chef de la Cour A Touquan, et le Premier Ministre Lawzi, sont d'un abord sympathique et facile. Ajoutons-y le maire et le gouverneur de la ville. Toutes ces personnalités sont "à soigner". Elles le méritent et nous avons nous-mêmes tout à y gagner.

b) C.D. Les collègues arabes et des pays du Proche-Orient m'ont paru être des interlocuteurs dont on tire le plus grand profit d'un entretien (chargé d'affaires tunisien, ambassadeur de Turquie, d'Iran, Liban, en particulier). Du côté occidental, le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne - connu de mon successeur - est un des meilleurs spécialistes britanniques du Proche-Orient. Le chef de mission de la RFA (actuellement en vacances) connaît bien les questions relatives au développement économique du pays; l'ambassadeur d'Italie est homme de culture et de bon sens; le chef de mission soviétique, discret comme tous les siens, n'en reste pas moins un collègue avec lequel j'ai poursuivi d'intéressants entretiens noués avec son prédécesseur.

4) Associations- clubs

L'appartenance à un club ou l'autre n'a guère d'importance pratique. L'Automobile-club, peut-être, (dont le président est le colonel Gardiner, père de la Princesse Muna) conviendra à qui se sent près des Anglo-Saxons. Le Rotary Club réunit surtout des notables d'origine palestinienne que l'on rencontre d'ailleurs

5) Rapport de poste

A été rédigé l'an dernier; il est "à jour".

B) KOWEIT

=====

1) Relations Koweit-Suisse

Ce qui a été dit plus haut au sujet de la Jordanie s'applique également à Koweit.

Le ressentiment éprouvé par les autorités de l'Emirat lors de l'introduction de mesures restrictives dans l'octroi de visas est maintenant oublié. Aucun problème n'existe entre les deux pays et aucune affaire n'est en suspens.

Nous avons la bonne fortune de disposer, en la personne de M. Morad Yousuf Behbehani, d'un excellent consul honoraire. L'un des notables les plus considérés de l'Emirat, commerçant et chef d'entreprise de haute réputation morale et professionnelle, M. Behbehani est lié d'amitié avec le Prince héritier et ses contacts avec les membres du gouvernement sont très étroits. Il rend d'excellents services à l'économie nationale de notre pays qu'il connaît bien. Plusieurs collègues occidentaux résidant à Koweit m'ont félicité de ce que la Suisse soit représentée dans cette ville par M. Behbehani. Les affaires consulaires qu'il traite pour le département et l'ambassade - en particulier dans le secteur des visas - sont examinées et réglées avec prudence et de la manière la plus consciencieuse par notre Consul.

2) Colonie suisse

Composée d'une quarantaine de personnes environ (monteurs, hôtellerie, etc.). Un expert suisse en télécommunications résidant à Koweit depuis une dizaine d'années - M. Karrer - est toujours prêt à rendre service à notre consulat et à l'ambassade d'Amman.

3) Relations avec les autorités

Notre consul entretient avec celles-ci - y compris l'Emir et le Premier Ministre -, des relations que bien des ambassades étrangères dans la Principauté envient.

Le Prince héritier - le Speaker du Parlement, entre autres, connaissent bien la Suisse.

C.D. Je recommande tout spécialement à mon successeur l'ambassadeur de France, M. Paul Carton, excellent connaisseur de la région du golfe; celui de Grande-Bretagne, Mr. Wilton, arabisant distingué et spécialiste des questions arabes; l'ambassadeur d'Italie, d'Iran et de l'Union soviétique (qui parle allemand).

Les visites que le chef de mission accomplit au Koweït sont préparées avec le plus grand soin par le Consul Behbehani. Il est recommandé de les annoncer également, au préalable, à l'ambassadeur du Koweït à Amman qui en informe son gouvernement. A l'arrivée à Koweït, le chef du Protocole procède au nécessaire; la présentation des lettres de créance a lieu en tenue de ville sombre - pas de discours mais entretien d'une quinzaine de minutes avec l'Emir.

Marcel Luy